

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE - A LA CHARGE DU LOCATAIRE

HONORAIRES LOCATION	
Baux d'habitation 🏠	<p>Barème loi Alur 8 € TTC/m² pour chaque partie : visites, instruction dossier, rédaction bail</p> <p style="text-align: center;">Notre tarif</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 85% TTC du loyer mensuel (70.83% HT) si locataire trouvé par notre cabinet ■ 62% TTC du loyer mensuel (51.66% HT) si locataire trouvé par le propriétaire après visite - Intervention du cabinet = vérification du dossier, rédaction du bail (réalisation de l'état des lieux en sus) ■ Avenant modificatif : 120 € TTC (100 € HT)
Baux garage / parking 🅐	<ul style="list-style-type: none"> ■ 60 € TTC soit 50 € HT
Baux commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 mois de loyer avec minimum 480 € TTC (400 € HT) et maximum 1 000 € TTC (833.33 € HT) ■ Avenant modificatif : 360 € TTC (300 € HT)
Etat des lieux	<p>Barème Loi ALUR 3 €/m² pour chaque partie)</p> <p style="text-align: center;">Notre tarif</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2 €/m² TTC (1.67 € HT) avec minimum 60 € TTC (50 € HT) et maximum 300 € TTC (250 € HT) ■ 50 % du coût réel si réalisé par voie de commissaire de justice ■ En cas d'absence au rendez-vous : 36 € TTC (30 € HT)